



# Communiqué de presse des Santé-sociaux Cfdt du Gard

Forfait journalier, en date du 3 octobre 2009

## **Le forfait journalier ne va augmenter que de 12,5% au lieu des 25% annoncés. Merci Monsieur le Président...**

Les catégories pas assez pauvres pour mériter une CMU-C\* (minimum vieillesse, SMICard, travailleurs pauvres, ...) vont apprécier le geste s'ils se font opérer sans mutuelle.

### **Contact**

**Michel Banastier**  
**Secrétaire SD30**

**Tél. 0466679870**

**Tél. 0689990247**

**Fax 0466679871**

**Mèl syndicat-30@sante-sociaux.cfdt.fr**

### **Site SD30**

**[www.sante-sociaux.fr/cfdt30](http://www.sante-sociaux.fr/cfdt30)**

\* CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire. Permet la prise en charge sociale complète des frais de soins.

Le forfait journalier hospitalier participe au frais d'hébergement à l'hôpital et est dû par tous. Il s'applique dès la première nuit, le jour de sortie inclus. L'assurance maladie ne rembourse pas ce forfait.

### **Ainsi font, font, font, les petites marionnettes**

Le forfait hospitalier qui devait servir à éduquer le patient à moins consommer de séjours hospitaliers et accessoirement à la diminution de la durée moyenne de séjour, a fonctionné. Le nombre de lits hospitaliers n'a cessé de diminuer depuis. La centralisation des ressources vers les centres hospitaliers universitaires n'a pas freiné cette tendance. Même les CHU voient chaque année des lits se fermer. Ce qui fini par annuler des services. Les restructurations rendent moins visible ce phénomène.

*« Et la sécu n'est pas tirée d'affaire ! »*

### **Eduquer à moins consommer de soins**

Participation de 18 euros quand on bénéficiait avant de l'exonération 100% en hospitalisation comme en consultation. Participation de 1 euro par consultation. Obligation de déclarer un médecin traitant pour conserver intégralement ses droits sécu à remboursement. Pour voir un spécialiste il faut donc cumuler 3 consultations là où une suffisait. Participation de 50 cts à chaque boîte de médicament. Participation de 1 euro à chaque recherche : radiologique, laboratoire. Participation de 1 euro par déplacement sanitaire : 2 euros aller et retour.

La liste des médicaments moins remboursés s'allongent.

La liste des examens labo hors nomenclature aussi. Ces examens ne sont pas remboursés par la sécu. Les mutuelles ne les prennent donc pas en charge. Les mutuelles participent à partir de la base sécu de remboursement. Celle-ci étant à zéro !

Toutes ces mesurent pénalisent principalement les catégories pas assez pauvres pour mériter une CMU-C.

*« Et la sécu n'est pas tirée d'affaire ! »*

*Suite page 2*

*Syndicat des Santé-sociaux Cfdt du Gard, 22 bis rue Colbert, 30000 Nîmes*



# Communiqué de presse des Santé-sociaux Cfdt du Gard

Forfait journalier, en date du 3 octobre 2009

## Contact

**Michel Banastier**  
Secrétaire SD30

Tél. 0466679870

Tél. 0689990247

Fax 0466679871

Mèl [syndicat-30@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:syndicat-30@sante-sociaux.cfdt.fr)

## Site SD30

[www.sante-sociaux.fr/cfdt30](http://www.sante-sociaux.fr/cfdt30)

### **Deux euros supplémentaires sur un FJ !**

#### **Contre l'intérêt des usagers : y a pas photo !**

Cette mesure, bien qu'impopulaire, reste plus facile à prendre que la prise en compte des intérêts des usagers.

La répartition géographique et démographique des professionnels de santé, la lutte contre les déserts médicaux sont toujours remis à plus tard !

Les dépassements des honoraires et la garantie des actes à tarifs opposables sont renvoyés à une hypothétique négociation. Les refus de soins aux plus démunis et aux précaires ne seront pas sanctionnés.

Les obligations des établissements privés auxquels seront confiées des missions de service public resteront insuffisamment encadrées.

### **Et pourtant nous entendons déjà le refrain :**

**« Et la sécu ne sera pas tirée d'affaire ! »**

30 milliards manqueront en 2010, alors que 24 manquent déjà en 2009.

Gageons que les salariés ne manqueront pas de cotiser !

La RDS a encore de longues années de cotisations à ajouter aux années déjà cumulées. Elle ne devait durer que 7 ans initialement.

Il est vrai que les heures sup n'y cotisent plus... il fallait bien compenser le cadeau du bouclier social fait pour les très riches.